



DECLARATION ENVIRONNEMENTALE

Suivant la norme NF EN 15804+A1 et NF EN 15804/CN

Cette déclaration a été déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr et est consultable sur www.inies.fr

LASURE TRES LONGUE DUREE Environnement BLANCHON

Organisme déclarant

BLANCHON 50 8^{ème} Rue 69800 Saint Priest

www.blanchon.com

Contact : Claudine GERLAND 04/78/89/06/06

1 – PRESENTATION DU PRODUIT

- **Nom du produit** : LASURE TRES LONGUE DUREE Environnement BLANCHON
- **Type de produit** : Lasure en phase aqueuse
- **Date de la déclaration environnementale** : Juillet 2017
- **Etat de la vérification** : Vérifiée
- **Produit couvert par la Déclaration Environnementale** : LASURE TRES LONGUE DUREE Environnement BLANCHON

Définition de l'unité fonctionnelle (UF)

« Assurer la fonction de protection et de décoration de 1m² de boiseries extérieures pour une durée de vie de référence de 30 ans ». L'unité fonctionnelle inclut l'entretien du produit qui consiste en un entretien éventuel tous les 5 ans avec le même produit

L'unité fonctionnelle comprend :

- ♦ Le flux de référence du produit étudié et des produits d'entretien.
- ♦ Les emballages des produits.
- ♦ Les taux de perte lors de la fabrication et lors de la mise en œuvre.
- ♦ L'eau nécessaire à la mise en œuvre (rinçage des outils)

	Pour toute la DVT g/m ²
Lasure très longue durée Environnement (3 couches + entretiens)	687
Emballages de distribution	
Carton	3,45
Palette	61
Fer Blanc	62,6
Film plastique	1,36
Produits complémentaires à la mise en œuvre : eau de lavage	10





Catégorie d'impact / flux	Unité	Total Fabrication	Total Mise en œuvre	Total Vie en œuvre	Total Fin de vie	Total Cycle de vie
Réchauffement climatique	kg CO ₂ eq/UF	5.90E-01	9.78E-02	2.95E-01	3.44E-01	1.33E+00
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 eq/UF	7.39E-08	1.59E-08	3.85E-08	2.99E-09	1.31E-07
Acidification des sols et de l'eau	kg SO ₂ eq/UF	3.73E-03	4.35E-04	1.78E-03	9.95E-05	6.04E-03
Eutrophisation	kg (PO ₄) ³⁻ eq/UF	3.94E-04	7.23E-05	2.00E-04	4.10E-04	1.08E-03
Formation d'ozone photochimique	Ethene eq/UF	4.15E-04	2.06E-04	2.34E-03	9.81E-05	3.05E-03
Epuisement des ressources abiotiques -éléments	kg Sb eq/UF	4.21E-06	3.85E-07	1.97E-06	2.84E-08	6.59E-06
Epuisement des ressources abiotiques -fossiles	MJ PCI/UF	1.01E+01	1.35E+00	4.90E+00	2.45E-01	1.66E+01
Pollution de l'eau	m ³ /UF	5.10E-01	5.27E-02	2.42E-01	5.91E-02	8.64E-01
Pollution de l'air	m ³ /UF	9.36E+01	2.28E+01	9.98E+01	2.94E+00	2.19E+02
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	9.13E-01	2.25E+01	1.01E+01	1.51E-02	3.35E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	3.64E-01	2.62E-02	1.68E-01	0.00E+00	5.58E-01
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	1.28E+00	2.26E+01	1.02E+01	1.51E-02	3.41E+01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	8.47E+00	1.51E+00	4.28E+00	2.96E-01	1.46E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	3.45E+00	6.90E-02	1.51E+00	0.00E+00	5.03E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	1.19E+01	1.57E+00	5.79E+00	2.96E-01	1.96E+01
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	9.78E-03	1.96E-04	4.28E-03	0.00E+00	1.43E-02
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ PCI/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ PCI/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m ³ /UF	1.69E-02	9.62E-04	7.65E-03	2.45E-04	2.57E-02
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	1.05E-01	1.40E-02	5.12E-02	8.83E-04	1.71E-01
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	3.87E-01	7.92E-02	2.00E-01	6.93E-01	1.36E+00
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	4.34E-05	1.02E-05	2.30E-05	2.18E-06	7.88E-05
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	6.63E-03	2.02E-02	1.15E-02	0.00E+00	3.84E-02
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Energie fournie à l'extérieure (électricité)	MJ/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Energie fournie à l'extérieure (vapeur)	MJ/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Energie fournie à l'extérieure (gaz)	MJ/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00

DEPUIS 1832

